

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 18 ET 19 MAI 2015**Point 3 de l'ordre du jour****Ratification du dépassement de crédit relatif à la rénovation du Foyer de Bouleyres et à la création d'une unité de psycho-gériatrie****1. Considérations générales**

En décembre 2010, un crédit d'un montant de Fr. 5'540'000.00 (y compris les frais liés au déplacement des résidents pendant la période des travaux) était demandé au Conseil général pour la rénovation du bâtiment, la création d'une unité de psycho-gériatrie au 1^{er} étage et le rehaussement de l'ascenseur secondaire. Le projet a été mis à l'enquête en décembre 2011 et le permis de construire délivré le 2 juillet 2012. En parallèle à la mise à l'enquête, les devis ont été affinés par les mandataires. Les travaux ont commencé en mai 2012, en deux phases distinctes, et se sont terminés en février 2013 pour la rénovation des chambres et de l'unité de psycho-gériatrie. Les travaux d'assainissement de la chaufferie ont été réalisés pendant l'été 2013, soit entre juillet et septembre, ceux d'aménagement extérieur ont débuté en mai 2014 pour se terminer en octobre 2014.

2. Montant du crédit et coût final des travaux

Montant total du crédit demandé	Fr. 5'540'000.00
Coût final des travaux	<u>Fr. 6'454'769.75</u>
Dépassement	<u>Fr. 914'769.75 (+16.5%)</u>

3. Justificatif du dépassement

Entre l'estimation des coûts établie pour présenter la demande de crédit au Conseil général et la réalisation des travaux, certains choix au niveau énergétique et sécuritaire ont dû être faits par le Conseil communal en cours de chantier afin de mettre le bâtiment à niveau par rapport aux prescriptions actuelles. Par exemple, l'assainissement de la chaufferie et des systèmes de mesure, commande et régulation (MCR), n'était pas prévu au devis initial mais a dû être exécuté. D'autre part, il a fallu palier les imprévus inhérents aux travaux de rénovation. De plus, la durée des travaux (en deux étapes) a eu une incidence sur le montant de la location du bâtiment de Matran mis à disposition pour loger les résidents.

Les coûts supplémentaires sont les suivants :

- Assainissement de la chaufferie (collecteurs, chauffe-eau, MCR et nettoyage des installations de ventilation)	Fr.	340'000.00
- Coût supplémentaire de la location à Matran	Fr.	40'000.00
- Mise en passe (clefs et cylindres de portes, contrôle d'accès)	Fr.	145'000.00
- Rafraîchissement des cuisines d'étage	Fr.	50'000.00
- Rail de guidage dans les chambres (portage des malades)	Fr.	40'000.00
- Porte automatique de l'accueil	Fr.	40'000.00
- Stores (offre unique)	Fr.	40'000.00
- Portes EI30 couloirs (métal au lieu de bois, homologation ECAB)	Fr.	25'000.00
- Adaptation du projet de l'unité de psycho-gériatrie	Fr.	91'000.00
- Honoraires mandataires sur travaux supplémentaires	Fr.	40'000.00
- Divers aménagements (escalier, armoires, etc.)	Fr.	<u>63'769.75</u>

Total **Fr. 914'769.75**

Sur la base des explications fournies, le Conseil communal demande au Conseil général de ratifier le dépassement de crédit de Fr. 914'769.75 relatif à la rénovation du Foyer de Bouleyres et à la création d'une unité de psycho-gériatrie.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire général

J.-M. Morand

Le Syndic

Y. Menoud